SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 1 avril 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-04-01-11 | Finances Communales - Budget du CCAS Compte Administratif exercice 2024
Rapporteur Mirey Jean Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 0
Convoqué le 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :
Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :
Madame Laëtitia Le Bechec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Vu :

- Les articles L 1612.1 à L 1612.20 (adoption et exécution du budget) et L 2311.1 à L 2343.2 (Budgets et Comptes) du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2024,

Considérant :

- Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MIREY (doyen de séance désigné) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur MOYSE, Président, lequel peut se résumer ainsi sur le tableau, ci-annexé,
- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- La sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes et arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessous,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL REALISE
	Budgété	*Réalisé*	*Budgété*	*Réalisé*	
RECETTES	2 307 281,71 €	**1 921 996,20 €**	125 445,70 €	**12 867,59 €**	**1 934 863,79 €**
Restes à réaliser en recettes				-	-
DEPENSES	2 307 281,71 €	**2 175 921,39 €**	125 445,70 €	**0,00 €**	**2 175 921,39 €**
Restes à réaliser en dépenses					
RESULTAT 2024		**-253 925,19 €**		**12 867,59 €**	**-241 057,60 €**
RESULTAT ANTERIEUR (2023)		312 482,71 €		112 188,84 €	424 671,55 €
RESULTAT GLOBAL (2024)		58 557,52 €		125 056,43 €	183 613,95 €

Le résultat d'exécution de l'exercice 2024 présente un solde négatif -253 925.19€ en section de fonctionnement et un solde positif de 12 867.59€ en section d'investissement.

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent. L'exercice 2024 est donc clôturé avec un résultat global positif de 183 613.95€.

Aucun reste à réaliser en investissement n'est constaté fin 2024.

Le Conseil d'administration décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Par : 16 voix pour
1 "ne prend pas part au vote"

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS

VILLE de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
Centre Communal d'Action Sociale
76800

Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 04/04/2025
Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250401-2025-04-01-11-DE
Publié ou notifié : 09 AVR. 2025